

## Pêches

Le ministère des Pêches a été constitué en portefeuille autonome il y a environ 40 ans. Nous avons beaucoup appris depuis lors en ce qui concerne l'environnement. En 1968, les pêches ont fusionné avec les forêts. Quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1971, un pas beaucoup plus important vers l'unification était fait avec la création du ministère de l'Environnement. Cette dénomination n'a pas été choisie simplement pour créer un nouveau symbole, mais pour traduire une perspective différente, une idée nouvelle du monde et de nous-mêmes, adoptée non seulement au Canada mais dans l'ensemble du monde.

Par la création d'Environnement Canada la nation, par la voix de son gouvernement, relevait un défi qui ne s'est peut-être pas posé du jour au lendemain mais qui a ébranlé le monde, en raison du caractère soudain de notre prise de conscience et de l'immensité de la menace. Ce ne sont pourtant pas les avertissements qui avaient manqué. Les écologistes, les protagonistes de la conservation, les amateurs de la faune, les spécialistes en matière de météorologie, de pêches et de l'utilisation des terres nous mettaient en garde depuis des années que des difficultés allaient se poser. Le fait qu'au niveau gouvernemental ces avertissements parvenaient de divers bureaux, de divers points d'observation, était en soi l'indice de la gravité du problème qui se posait au Canada comme ailleurs sur ce vaisseau spatial qu'est la terre.

L'immense service que nous ont rendu des gens comme la regrettée Rachel Carson a été de nous faire reprendre conscience avec la réalité. Ils ont fait apercevoir au monde entier les relations qui unissent les divers éléments de la biosphère. Mais surtout, ils ont redonné au monde urbain ce sentiment, qu'éprouvent parfois de façon innée des campagnards, de ne pas être étranger à la mosaïque biosphérique. Ils nous ont rappelé que nous ne venons pas au monde, mais que nous en sommes les produits.

Au cours de cette redécouverte, il devint bien évident que les problèmes de l'environnement portaient fondamentalement sur la perception humaine, qu'ils n'étaient dus ni à la malveillance ni à la cupidité, mais surtout au fait qu'on ne se rendait pas compte que tout se rattachait à tout. Nous étions en difficulté à cause de notre perception irréaliste et fragmentée du monde physique et parce qu'on exagérât sa capacité d'absorption des abus.

Il s'agissait ensuite d'essayer de changer notre mentalité. Dans nos efforts pour parvenir à la véritable sagesse écologique, nous avons dû chercher, entre autres, à éviter de confondre les symptômes à la cause. La pollution des rivières, des cours d'eau, des régions côtières, le ciel enfumé, les inversions thermiques, peut-être même les fluctuations des conditions atmosphériques représentaient les manifestations extérieures, non pas d'une attaque auto-destructrice de l'environnement par l'homme, mais d'une conception erronée du fonctionnement et des rouages de cette machine biosphérique infiniment compliquée.

**M. Whittaker:** Le député emploie de grands mots.

**M. McGrath:** J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Avec tout le respect qui s'impose, je dois faire remarquer que le député ne parle pas de ma motion et que la

[M. Marchand (Kamloops-Cariboo).]

règle de la pertinence s'applique même aux secrétaires parlementaires.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Madame l'Orateur, je croyais mes observations extrêmement pertinentes. J'ai toujours supposé qu'on accordait une certaine latitude aux députés pendant la période réservée aux initiatives parlementaires. Quoi qu'il en soit, si l'on doit invoquer la règle de la pertinence, je dirais qu'elle devrait alors s'appliquer aussi aux observations que le député a faites tantôt.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre, je vous prie. Le secrétaire parlementaire devrait traiter surtout de la motion à l'étude.

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Madame l'Orateur, je parlais de la motion.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et, en ce faisant, vous étiez en train de l'étouffer.

**M. Crouse:** Madame l'Orateur, le député me permettrait-il une question? J'ai suivi attentivement ce qu'il nous a dit. J'ai sous les yeux une annonce tenant une page complète qui énumère 34 promesses faites par le premier ministre (M. Trudeau) et par les représentants de son parti au cours de la campagne électorale du 8 juillet. Au numéro 24, le premier ministre promet, au chapitre «pêcheries», qu'il va créer un ministère autonome pour les pêcheries. Malheureusement, cela n'a pas été fait. Nous avons un ministre d'État aux pêcheries. Comment le député peut-il concilier ses propos avec la promesse faite, à la population du Canada atlantique, de créer un ministère autonome, doté de moyens suffisants pour s'occuper des problèmes immenses qui se posent actuellement?

● (1650)

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Madame l'Orateur, la réponse à cette question est bien évidente. Comme le député qui a présenté la résolution l'a indiqué, le ministre travaille à plein temps. C'est un très bon ministre. Il comprend les problèmes de l'industrie de la pêche. Il collabore étroitement avec les pêcheurs.

**Une voix:** Bravo!

**M. Marchand (Kamloops-Cariboo):** Étant donné que le problème provenait de la fragmentation et d'une certaine étroitesse d'esprit, nous devions éviter les solutions compartimentées et mal coordonnées. Notre objectif consistait donc à rassembler nos idées.

La création du ministère fédéral de l'Environnement a montré que le gouvernement du Canada tenait, dans la mesure du possible, à aborder le problème de façon coordonnée. Il a décidé de ne pas s'attaquer simplement aux symptômes, de ne pas simplement contrôler, de ne pas simplement rectifier des situations ou remettre les choses dans leur état original, mais de prévoir et de prévenir. On a décidé par exemple que le problème de l'eutrophisation ou toute autre forme de pollution dans les Grands lacs, ou la pollution de l'air à Toronto ou à Montréal, ou la conservation de l'ours polaire ou du saumon, ou l'utilisation optimale de la terre, relevaient tous d'une préoccupation centrale, la protection et l'amélioration de l'environnement au Canada.